

# CAHIER PEDAGOGIQUE



## L'affaire Lambert

Véronique Stas / Charlie Degotte



Au Théâtre de la Place

Du 23 septembre au 1 octobre 2008 - 20h15

Sauf mercredi 24/9 & 1/10 - 19h  
relâche lundi et dimanche

THEATRE DE LA  
**PLACE**



**DOSSIER D'INFORMATION**

# **L'AFFAIRE LAMBERT**

**De VERONIQUE STAS  
Mise en scène de CHARLIE DEGOTTE**

**THEÂTRE DE LA PLACE  
DU 23 SEPTEMBRE AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE**

# L'affaire Lambert

---

# UNE AFFAIRE QUI TOURNE MAL EN QUATRE ACTES ET UN EPILOGUE

---

*Je ne voudrais pas me vanter, mais je n'ai rien compris.*

Citation d'Albert Lambert

## Acte 1

C'est l'histoire d'un père veuf, Albert Lambert, en charge de l'éducation de Jennifer, sa fille de 7 ans.

Ulcéré par son apathie scolaire, il décide de prendre son avenir en main.

Avec un torrent de bonne foi, il fera des tentatives éducationnelles peu fructueuses.

Arrivée à l'adolescence, Jennifer, toujours accompagnée de son chien Fricadelle, décide de ne plus supporter les dérives « jupilériennes » de son paternel et fait une fugue.

## Acte 2

Albert lors d'une nuit d'alcoolémie sublime rencontre une sdf, qu'il confond avec une fée. Eclairé par cette apparition, il décrète de prendre une année sabbatique auprès de son employeur. Malheureusement, l'entretien tourne mal, Albert prend son patron en otage et lui mange un doigt.

## Acte 3

Après un entretien psychiatrique corsé, notre anti-héros est incarcéré.

Interpellée par la police, Jennifer se retrouve au poste et y rencontre son père.

Anéanti, il se suicide devant elle en prison.

## Acte 4

L'enterrement est l'occasion inespérée pour Jennifer de rencontrer le grand Amour et de s'installer en ménage.

## Epilogue

Dix ans plus tard, divorcée avec un enfant, qui ressemble étonnement à Albert, Jennifer se surprend à reproduire tout ce qu'elle exécrait chez son père. Après une prise de conscience flamboyante de son amour pour son fils, L'affaire Lambert se conclut comme il se doit en happy-end crapuleux.

## Ses artisans

---

# LA CERISE QUI FAIT DEBORDER LE VASE AU MILIEU DU VILLAGE.

Ou les intentions de Véronique

C'est que ça va vite, quand ça va mal. La descente aux enfers vous est fulgurante et sans retour.

Il suffit d'une peccadille récurrente dans votre vie professionnelle, ça tourne à l'agacement, vous vous permettez de laisser transpirer votre exaspération et puis, par dépit, vous devenez irascible et mesquin.

Du coup, ça jase. Et puis, ça vous dénonce au comité de direction et il y avait justement une nouvelle mesure de restructuration du personnel sur le feu.

Votre C4 devient le passeport pour la Cour des Miracles.

C'est à ce moment là que votre fille vous malmène et s'envole vers sa vie qui sera inévitablement plus lumineuse que la vôtre. Elle vous vire.

Ca tombe bien vous ne supportiez plus son anorexie juvénile et son acné puéril.

C'est à ce moment là que votre propriétaire vend la maison aux enchères. Il vous vire.

Ca tombe bien, avec votre travail abrutissant, vous n'aviez jamais pris le temps de vous occuper de la mérule galopante qui s'était développée entre la baignoire et la télé!

C'est à ce moment là, que l'Onem contrôle votre investissement personnel dans la recherche d'emploi. Il vous vire.

Ca tombe bien, ça fait un chômeur de moins en Wallonie!

C'est à ce moment là, que la sérotonine de votre cerveau part en goguette dans les dédales de la dépression nerveuse.

Ca tombe bien, une kyrielle de marchands du «mieux être» ont un panel de thérapies douces et onéreuses dans leurs cabas de charlatans.

C'est à ce moment là que votre banque vous évalue comme un client insolvable. Elle vous vire.

Ca tombe bien vous ne vous sentez plus redevable de rien.

Vous vous enfoncez dans la noirceur du monde, comme un ours polaire qui part à la dérive sur un petit bout d'iceberg, comme un petit garçon qui sera le trophée involontaire lors d'un safari pédophile en Thaïlande, comme un cycliste qui se voit dans l'obligation de se doper et de foutre son rêve en l'air, comme la marée grandissante des sans domiciles fixes.

**L'affaire Lambert, c'est l'histoire d'une grande et profonde dépression qui finit mal, très mal, féroce ment mal. Ça tombe bien, ça va aller vite.**

Véronique Stas

# LA BELLE AFFAIRE

---

## Ou les intentions de Charlie

Ecrite initialement pour être jouée en épisodes lors des mémorables soirées liégeoises de «L'Hebdo du Lundi» en 2005, L'affaire Lambert est repassée sur le métier pour devenir une véritable comédie noire en quatre actes et un épilogue. L'écriture truculente et liégeoise de L'affaire Lambert navigue sur un comique subversif sans ambages qui ne manquera pas de faire s'esbaudir toute la Wallonie. Grâce à son humour féroce et cruel, L'élégance du désespoir de L'affaire Lambert n'a d'égal que la brutalité de notre époque turbo-capitaliste.

Promoteurs, directeurs, programmateurs, architectes, président de CA, équipe de foot, professeur, ophtalmologue, épicière, œil averti, réservez dès maintenant vos représentations pour la saison 08-09!

**L'affaire Lambert, le plus beau cadeau que vous puissiez faire à votre public !**

Charlie Degotte

***« Tous les obstruteurs de conscience ont tellement fait de leurs pieds et de leur nez, que notre beau service militaire a disparu. C'est bien simple, si la Belgique tombait en guerre, on aurait juste deux chars de la Zinneke Parade, des lance- boulettes et des arcs à frites pour monter au créneau !  
À force de s'auto- persuader qu'on est un confetti planétaire, on n'aura bientôt plus que Gilles de Binche comme chair à canons ! »***

Albert Lambert

# UNE DESCENTE AUX ENFERS SUR PARTITION

Ou les intentions de Patrick

## 1. Andante con moto

### Faux musicien

Paraphrasant le célèbre Thomas Bernhard qui déclarait souvent «j'écris, mais je ne suis pas écrivain», je me dois d'avouer que je ne suis pas compositeur mais que, parfois, je compose (dans tous les sens du terme).

Comparés aux vrais compositeurs qui, paradoxalement, apprécient peu de devoir composer (trop soucieux qu'ils sont, peut-être, de laisser à la postérité une œuvre impérissable), les faux compositeurs sont, parfois, de meilleure composition. Et puisqu'il s'agit, au théâtre, de se mettre au service d'un auteur et d'un metteur en scène, il faut apprendre à composer.

C'est encore plus vrai pour moi qui, non content d'être un faux musicien, suis un véritable acteur de composition.

Or, partant du fait que ne pas être reconnu, est justement l'objectif avoué de l'acteur de composition, je me sens en parfaite osmose avec le protagoniste principal de la pièce. Je me considère, en effet, comme un Albert Lambert de l'art : après trente ans de carrière, je ne suis reconnu par absolument personne, ce qui prouve à quel point je me suis investi dans mes compositions.

## 2. Allegro ma non troppo

### Fausse note

L'affaire Lambert étant une œuvre relevant clairement de l'art populaire (au sens noble du terme), il semblait évident que la musique devait tendre vers ce même objectif.

Si l'on y ajoute son aspect indéniablement grinçant et mon goût immodéré pour la dissonance, une composition pour un piano du pauvre et demi et voix pêtée sautait donc aux oreilles.

Etant, d'autre part, persuadé que la musique s'adresse avant tout aux tripes, que la «géographisation» d'une œuvre concourt à son universalité, et qu'un clown tragique reste quand même un clown, il s'agissait donc de réussir l'improbable mixage de Tom Waits et des Cramignons liégeois, saupoudré d'une pincée d'Entrée des Gladiateurs à la sauce binchoise.

**La lente et inéluctable marche d'Albert Lambert vers le sombre destin où il aboutira totalement décomposé (au propre comme au figuré), ajoutait à l'affaire, le très excitant challenge d'avoir enfin l'occasion de composer une «dé-composition».**

Patrick Waleffe

# MAIS AU FOND, QUI SONT-ILS ?

---

## Véronique Stas

Véronique Stas reçoit son premier prix d'art dramatique au Conservatoire Royal de Liège en 1985. Elle joue régulièrement au Théâtre de la Place où on peut notamment la voir dans *La Cité Radieuse* (1985), dans *l'Opéra de quat'sous* (1988), *Les Fourberies de Scapin* (1997). Elle participe également à plusieurs créations de Jacques Delcuvellerie dont *Trash* (1992) et *La Mère* (1995). Elle coopère à l'émission des Snuls sur Canal+. Elle collabore avec Charlie Degotte depuis l'an 2000, soit comme interprète, soit comme auteure dans *La Revue lyrique*, *Popée*, *Youpi*. Elle a participé à l'aventure de *L'Hebdo du Lundi* pour laquelle elle participe à l'écriture collective. Actuellement assistante de direction au Théâtre de la Place, elle nous fait le grand plaisir de remonter sur les planches pour assurer plusieurs rôles dans *L'affaire Lambert* dont elle signe le texte.

## Charlie Degotte

«Maître du surréalisme théâtral», «iconoclaste», «impertinent», voilà 20 ans qu'il promène sa dégaine de «Gaston en latex» sur les planches des théâtres belges. D'abord réputé pour ses spectacles-minutes, il revisite des œuvres telles que *Tosca* (1985), *Le Roi Lear* (1986), *Le Cid* (1987) ou tout Shakespeare en une heure trente dans le mémorable *Yzz, Yzz* (1992). Degotte décoiffe tous les sujets et tous les genres. Quand il ne plonge pas dans l'univers surréaliste de Marcel Marien avec *Il n'y a aucun mérite à être quoi que ce soit* (1998), il mène les plus folles revues de ces dernières années et donne aussi sa version de la création divine avec l'épatant *Et Dieu dans tout ça* (2003). On lui doit pour les 175 ans de la Belgique *Youpi* (2005), une opérette 175 % belge en 3 actes et 1 révolution d'après notre histoire nationale. La saison dernière, il nous est revenu avec un doublé: *L'Européenne* (de David Lescot) et *Dju* (matamoresque coup de gueule théâtral).

## Patrick Waleffe

Liégeois d'origine, il obtient son diplôme d'Interprétation Dramatique à l'INSAS (Bruxelles) et côtoie durant plusieurs années le Théâtre national. Il effectue aussi un long parcours aux côtés de Herbert Roland au Théâtre de la Vie. Incorrigible touche-à-tout, il rencontre également l'univers du Théâtre Jeune Public. Parallèlement à sa carrière de comédien ou de metteur en scène, il écrit de nombreuses musiques de scène et participe aux tournages de quelques films.

## Quelques chiffres

---

# LA WALLONIE VA MIEUX

---

***Ce n'est pas en restant dans son lit qu'on obtient une couverture sociale.***

Citation d'Albert Lambert

## **Les lendemains qui chantent sont-ils pour demain ?**

Bonne nouvelle, la Wallonie semble connaître une diminution du nombre de demandeurs d'emploi. La récession régresse, le taux de pauvreté devrait logiquement diminuer. Le plein emploi n'est pas encore là mais on s'y emploie. FOREM, ONEM, CPAS, chacun à son poste œuvre pour que les statistiques rejoignent les prévisions. Même les chômeurs, pardon les DEI « *demandeurs d'emploi inoccupés* » sont priés d'y mettre du leur. Cherchez, cherchez, vous finirez bien par décrocher un job. Soyez curieux, souples, disponibles, la chance finira par vous sourire, vous sortirez enfin des statistiques...

## **Mais au fond, combien de personnes sont-elles concernées ?**

Nombre de travailleurs potentiels :

On a recensé 2.200.000 wallons en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) soit environ 65% de la population, laquelle est estimée à plus ou moins 3.450.000 personnes (les statistiques varient selon les sources).

Nombre de chômeurs complets indemnisés.

Fin 2007, 532. 459 personnes pour le pays.

Pour la Wallonie, 258. 391 personnes se répartissant comme suit : < 25 ans : 58.592.  
25-40 ans : 98.757.  
> 40 ans : 101.042

Fin juin 2007, la Région wallonne estimait que 14,4 pc de la population active étaient demandeurs d'allocations.

Parmi ces personnes, 53,4 pc étaient des femmes, 35,3 pc étaient âgés de moins de 30 ans, 55,4 pc n'avaient pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire de second degré et 48,6 pc avaient une durée d'inoccupation de plus de 2 ans.

Bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

Fin 2006, 79.418 personnes, dont 35.780 en Wallonie, soit 1,03% de la population wallonne, émargeaient au CPAS.

***Un patron, parce que ça te paie, ça croit que tu lui dois quelque chose.***

Citation d'Albert Lambert

### **Le chômage wallon est en baisse (-2,4%)\***

Est-ce à dire que ces ex-chômeurs sont devenus des travailleurs ou que la chasse aux chômeurs est plus que jamais ouverte ?

[...] En juillet 2004, un nouveau plan de contrôle des chômeurs est entré en vigueur. Le « plan Vandembroucke », initié par le ministre fédéral de l'Emploi d'alors, a modifié la philosophie même de l'assurance-chômage, en vigueur en Belgique depuis 1945. En mettant l'accent sur la recherche active d'un emploi à tout prix, le dispositif actuel dédouane les employeurs et les pouvoirs publics de leurs responsabilités par rapport au manque d'emploi et culpabilise les chômeurs eux-mêmes. En outre, c'est à ces derniers qu'incombe désormais la charge de prouver leurs efforts. A l'époque, ce plan a soulevé de nombreuses protestations. Les syndicats (en particulier du côté francophone) et plusieurs associations ont dénoncé la « chasse aux chômeurs » ainsi menée, indiquant que « c'est l'emploi qui est indisponible, pas les chômeurs ». Bien que l'Office national de l'emploi et les ministres de l'Emploi successifs annoncent régulièrement un nombre limité d'exclusions, les effets de ce plan de contrôle sont bien réels. Les sanctions prononcées à l'encontre des chômeurs sont en augmentation rapide (55 à 70 pc des 12.500 sanctions adoptées depuis juillet 2004 l'ont été sur la seule année 2007. Pour exemple, entre janvier et août 2007, sur 16.000 affiliés d'une régionale FGTB, 107 affiliés, âgés de 20 à 40 ans ont été définitivement exclus du chômage) et elles touchent en général les chômeurs qui sont déjà, au départ, les plus précarisés (peu scolarisés, peu qualifiés, etc.) En 2004, le gouvernement a prévu qu'avant d'étendre ce contrôle aux chômeurs de plus de 50 ans, épargnés jusqu'ici, une évaluation aurait lieu à l'été 2007. Les négociations gouvernementales en cours à cette période ont retardé cette évaluation. Mais ce dossier vient à présent de revenir sur la table du conseil des ministres, qui a approuvé ce 23 mai 2008 un tout nouveau plan. Le plan d'activation que la nouvelle ministre de l'Emploi vient de faire avaliser par le gouvernement fédéral pousse encore plus loin la logique rappelée ci-dessus. Les dégâts qu'il va engendrer seront pires encore que le système actuel. [...]

Sources : Carte Blanche parue dans La Libre Belgique du 30 mai 2008.

Par Corine GOBIN et Matéo ALALUF, Professeurs à l'ULB.

\* données de l'ONEM Juillet 2007.

### **Mais où vont les exclus du chômage ?**

Si les revenus de la famille sont estimés suffisants, (au-dessus du seuil de pauvreté) ils ne vont nulle part, ils sortent des statistiques et deviennent simplement des personnes sans profession. Dans le cas contraire, ils deviendront des bénéficiaires du revenu minimum d'intégration sociale, c'est-à-dire un « usager » du CPAS. Un exemple fourni par la FGTB : « au cours du premier trimestre 2007, le CPAS de Tournai a connu une hausse du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale de 47 dossiers, correspondant aux exclus du chômage ».

## Que peuvent faire les CPAS ? De l'insertion professionnelle !

“En vue d'organiser une insertion professionnelle de qualité et dans le respect de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, le CPAS met à disposition d'un utilisateur (asbl, commune ou intercommunale) une personne engagée par lui dans les liens d'un contrat de travail, pour une durée indéterminée.”

Source : [convention de l'UVCW](#)

Qui donc est la personne engagée par le CPAS ? Tout simplement un usager du CPAS qui se voit “proposer” un “emploi” en lieu et place du revenu d'intégration sociale. Plus exactement, cet usager du CPAS accepte de travailler dans une asbl, un service communal ou une intercommunale contre un revenu équivalent (ou parfois légèrement supérieur) au salaire minimum légal. **Cet “emploi” dure le temps nécessaire pour que l'usager du CPAS recouvre le droit à l'allocation de chômage et dès lors, ne dépende plus du CPAS.**

On aura compris tout l'intérêt pour un CPAS de promouvoir le système de l'article 60 : par ce biais, il se “déleste” d'une partie de ses usagers, qui dépendront alors du chômage et ce jusqu'à ce qu'ils retrouvent un emploi ou se fassent exclure du droit au chômage (suite à la procédure “d'activation”). Etant donné que le CPAS est le dernier filet d'aide sociale et qu'il lui est loisible de cesser d'aider un usager qui refuserait son “contrat” article 60, l'usager n'a en réalité d'autre choix que d'accepter ce “contrat”.

Les emplois destinés aux articles 60 peuvent aller du jardinage communal à la surveillance des parkings à l'ULB, en passant par le nettoyage, l'accueil des services communaux (en ce compris le CPAS, ce qui est tout à fait sain, si l'on en croit certains présidents de CPAS), la “participation” aux travaux publics, ...

Main d'œuvre hyper-flexible car parfaitement précarisée, les articles 60 qui rompent leur “contrat de travail” par exemple parce que leurs conditions de travail sont inhumaines se voient inexorablement exclus de toute allocation sociale.

Cependant, la question principale qui se pose est : quelle est l'efficacité de cette mesure en termes d'accès à l'emploi des travailleurs qui sont passés par un article 60 ? 38% des anciens usagers du CPAS trouvent un emploi “régulier” au terme de leur article 60, assure le CPAS de Woluwé-Saint-Pierre.

Si l'on en croit certaines associations, 90% de ces travailleurs s'inscriraient en réalité dans une boîte d'intérim au terme de leur contrat article 60.

Dès lors, peut-on raisonnablement parler d'un véritable accès à un emploi “régulier” ?

Sources : © 2008 L'Espace de Renaud | Powered by [WordPress](#) | [Connexion](#)

Publié : 11 mai 2008 sous [Belgique](#), [Journal de Bord](#)

# LE DESTIN D'ALBERT LAMBERT

---

## **Albert Lambert est un homme dans la quarantaine, belge, veuf, il a le profil idéal du candidat au suicide**

En effet, d'après l'analyse, faite par l'Observatoire de la santé et du social, des facteurs socio-démographiques intervenant dans le suicide, les célibataires, tant hommes que femmes, ont par rapport aux mariés un risque doublé de commettre un suicide. Les divorcés courent un risque plus important encore : risque accru 2,5 fois pour les femmes et de 2,9 fois pour les hommes. **Les veufs apparaissent les plus vulnérables, leur taux de suicide étant plus de trois fois plus élevé que celui des hommes mariés (après standardisation pour l'âge).** Chez les veuves, on ne note qu'une légère augmentation du taux de suicide par rapport à la moyenne (facteur de 1,1).

### ***Petite devinette***

*Dans notre pays, doté d'un excellent système de soins de santé, quelle est la cause première de mortalité chez les adultes de 20 à 39 ans?*

*Si vous répondez spontanément, les accidents de la circulation et les divers comportements à risques, vous avez tout faux. Il fallait répondre le suicide.*

## **Avec un taux de suicide estimé à 23 pour 100.000 habitants, la Belgique est, avec la Finlande, le pays en Europe où le taux de suicide est le plus élevé**

2.000 suicides sont dénombrés par an en Belgique. Soit 6 suicides par jour. Si le suicide est la 10ème cause de mortalité, le nombre de décès par suicide est bien supérieur aux décès par accidents de la route par exemple.

Il est la deuxième cause de décès chez les jeunes de 15 à 24 ans, la 12ème ou la 14ème cause de mortalité chez les plus de 60 ans et la première chez les 20-39 ans. De manière générale, les risques suicidaires augmentent avec l'âge, avec un pic aux alentours de 45 ans et un deuxième pic, très important à partir de 75 ans.

Dans la catégorie des 20 à 29 ans, le suicide représente plus du quart des décès. La part importante que prend le suicide dans l'ensemble des décès chez les jeunes adultes s'explique par le faible nombre de décès liés à d'autres causes. Chez les femmes, le pourcentage de décès par suicide augmente jusqu'à la classe d'âges de 20 à 24 ans, pour baisser de façon constante ensuite; aux alentours de 40 à 44 ans, un petit ressaut se manifeste. Chez les hommes, la part des décès dus au suicide progresse rapidement jusqu'à l'âge de 25 à 29 ans, pour diminuer ensuite régulièrement. Selon les statistiques, les hommes se suicident trois fois plus que les femmes.

# La distribution

---

**Philippe Grandhenry**

Albert Lambert, veuf  
Alain-Benoît, fils de Suzy et mari de  
Jennifer  
Christopher, fils de Alain-Benoît et de  
Jennifer

**Sophie Jaskulski**

Jennifer Lambert, sa fille

**François Bertrand**

Fricadelle, le chien

**Patrick Waleffe**

René, fréquentation de café  
Jefferson Delcommunette, patron  
d'Albert Lambert  
Un policier

**Véronique Stas**

Suzy, barmaid  
Marion, SDF  
Ségoène Folépi, psychiatre

**Karine Germaix.**

Interprétation musicale

Mise en scène  
**Charlie Degotte**

Assistant à la mise en scène  
**Xavier Schaffers**

Compositeur  
**Patrick Waleffe**

Création costumes  
**Lady Violette**

Scénographes  
**Johan Daenen et Johanna Daenen**

Créateur lumière  
**Manu Deck**

Sonorisateur  
**Pierre Dodinval**

Construction décor et costumes  
**Les Ateliers du Théâtre de la Place**

Création maquillages et moulages  
**Dominique Brevers**

Régie plateau  
**Antoine Moors**

Accessoires et peintures  
**Marie-Claire Dardenne**

L'affaire Lambert est une coproduction du Théâtre de la Place, d'Aucun Mérite (asbl)  
et du Théâtre Le Public.